

<http://www.snetap-fsu.fr/Consultation-nationale-sur-1.html>



Consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

Date de mise en ligne : mardi 18 décembre 2012

- Les Dossiers - Pédagogie -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Contribution du SNETAP-FSU à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle lancée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Pour les personnels de l'Enseignement Agricole Public (**EAP**) cette mise à l'écart est d'autant plus incompréhensible qu'ils sont largement concernés par les cinq thématiques retenues par le Ministère en charge de la Culture et que leur approche spécifique et originale par l'éducation socio-culturelle (**ESC**) devait trouver toute sa place dans le débat.

La présence des Maisons Familiales Rurales (MFR), comme seul représentant de l'Enseignement Agricole dans les organismes contributeurs est un élément supplémentaire de notre incompréhension.

L'Éducation socio-culturelle : un enseignement ouvert sur les territoires

L'Enseignement Agricole Public (**EAP**) a été refondé au début des années 1960 autour de plusieurs idées fortes : accueillir et former les jeunes originaires du milieu rural, qu'ils se préparent ou non à travailler dans le secteur agricole, **favoriser l'ouverture de ces jeunes sur les questions de société, l'information, la communication, les activités artistiques...**

Pour atteindre ces objectifs, l'Enseignement Agricole Public a profondément évolué et innové notamment à partir de 1965, avec la **création de l'Éducation Socio-Culturelle (ESC)** qui reste aujourd'hui encore une véritable originalité dans le système éducatif.

En 1984, l'animation rurale et le développement des territoires deviennent des missions de service public clairement attribuées aux établissements agricoles publics et **dans lesquelles l'ESC prend une place importante.** Aujourd'hui la culture, l'animation, qui font de l'ESC une pratique professionnelle enseignante particulière, sont en fait la poursuite de l'idéal de l'éducation populaire.

Le SNETAP-FSU (Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public) première organisation syndicale de l'Enseignement Agricole technique et supérieur Public au ministère chargé de l'Agriculture, **défend un lycée de la réussite pour tous, dans lequel le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique est nécessaire.**

L'Éducation Socio-Culturelle présente dans les lycées de l'EAP constitue une réponse originale à :

- la nécessité d'éducation aux médias et au fait artistique,
- le développement d'un esprit critique et
- l'approche sociale et culturelle des réalités contemporaines

dans une société ultra médiatisée en forte évolution.

L'ESC est bien un enseignement car inscrit dans les référentiels de formation et ceci dans l'ensemble des formations allant de la 4^{ème} de l'EA jusqu'au [BTSA](#). Il est évalué y compris dans les épreuves d'examen. Il est un élément souvent central des approches pluridisciplinaires.

Par ailleurs, la valeur de l'ESC repose aussi sur :

la conjugaison de l'enseignement et de l'animation.

En effet un statut spécifique des enseignants animateurs d'ESC définit leur service en

2/3 d'enseignement et 1/3 d'animation.

Animation en lien avec :

- le foyer socio-culturel de l'établissement,
- l'association des élèves,
- les ateliers artistiques et
- l'animation des territoires.

Le Ministère chargé de l'Agriculture reconnaît régulièrement l'importance de l'Éducation Socio-Culturelle dans les établissements et son rôle essentiel pour l'animation des territoires, au travers du PADC, **Projet d'Animation et de Développement Culturel obligatoire dans les projets de tous les établissements d'enseignement agricole ([LPA-LEGTA](#))**.

Le corps des enseignant-e-s d'ESC a été institué pour réduire, par une formation à l'animation et à la culture, l'écart ville-campagne et développer des activités péri-éducatives justifiées par le régime d'interne de la majorité des élèves accueillis dans l'enseignement agricole.

Cette spécificité de l'enseignement agricole et **les équipements des établissements qu'elle nécessite : foyer socio éducatif, salles dédiées, amphithéâtre...** constituent un dispositif pertinent pour l'éducation artistique, la médiation, l'éducation aux médias et à la communication.

Les nombreux partenariats qui sont tissés avec les institutions et associations culturelles des territoires d'implantation des établissements, ainsi que **les résidences d'artiste** et de création contribuent à la mise en ½uvre de la **politique publique culturelle en zone rurale**.

Un désengagement financier criant préjudiciable à l'égalité d'accès à la culture.

L'accès des élèves à l'offre culturelle publique est loin d'être la même selon les territoires. Les causes sont multiples mais les responsabilités viennent essentiellement d'un désengagement du Ministère de l'Agriculture envers cette mission autour du fait culturel dans ses établissements, par : le gel, puis l'abandon des crédits PRAIRIE pour les projets culturels du MAP en 2003.

Les enseignant-e-s d'ESC se sont alors retournés, au mieux vers leurs collectivités locales (mairie, département, région...) mais aussi parfois, au pire, vers des sponsors privés (banques, sociétés d'assurance et ...) pour combler ce manque de moyens.

Si dans le 1er cas (financements publics), le partenariat peut être intéressant en terme de dynamique territoriale, dans le deuxième cas, le financement par des entreprises privées **remet en cause le principe de neutralité et de laïcité de l'Enseignement Public.**

Des inégalités régionales et locales

Le report des financements nationaux se faisant essentiellement vers les Conseils Régionaux, **des disparités de financements des projets se sont creusées.**

Ainsi, selon leurs priorités, leurs programmes d'actions, des [régions](#) mettront dix euros là où d'autres n'en mettront qu'un.

Au plan local, l'autonomie et la diversité des situations financières des [EPL](#) démontrent au quotidien que les élèves de l'EAP ne sont pas tous dotés à la même enseigne :

Les riches (exploitation très rentable, taxe d'apprentissage importante) combleront le manque de financement de l'État en soutenant directement les projets ou en accordant des subventions aux ALESA (Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis).

Dans le même temps, les professeurs d'ESC de nombreux établissements sont contraints de ne plus renouveler leurs actions faute de financements.

D'ailleurs, certains ne présentent même plus de demandes de financement de projets à leurs partenaires parce qu'ils savent qu'ils n'auront pas assez de moyens pour les réaliser.

Depuis la signature de la convention Culture Agriculture, des réseaux culturels dans les régions ont vu le jour. Mais tous ne vivent pas avec les mêmes moyens.

Là encore les traitements ne sont pas les mêmes, des [SRFD](#) (Service Régional de la Formation et du Développement) dotent selon leurs moyens et leurs priorités : ici vous avez un animateur à temps complet alors que dans une autre région vous n'aurez qu'un professeur en poste avec quelques heures de décharge pour répondre à la même mission.

En France les territoires ont accès à l'offre culturelle de façon très inégale.

Le centralisme en est la cause. Pour rompre l'éloignement des zones rurales des centres culturels, les enseignant-e-s doivent avoir un **budget déplacement conséquent.**

Ces dépenses de bus qui sont souvent payées par les familles sont un frein au bon développement de l'action culturelle. Alors que tous les établissements avaient des bus avec chauffeur la décentralisation, acte II, n'a pas permis de les conserver.

La décentralisation, acte III ne risque-t-elle pas de créer d'autres reculs ?

Un tiers temps Animation pour tous, partout On constate également que sous la contrainte budgétaire, et en dépit des paroles rassurantes, dans certaines régions, des SRFD et des chefs d'établissements remettent parfois en cause le tiers temps animation, notamment pour des personnels en situation de précarité (contractuels).

Il faut donc ici rappeler que le 1/3 temps d'animation fait partie, sans exception, du temps de service de tous les enseignant-e-s d'Éducation Socioculturelle titulaires et non titulaires, y compris en [CFA](#) et [CFPPA](#).

Au final, on peut constater que la mise en place de l'Éducation Socio-Culturelle dans les établissements de l'Enseignement Agricole, reposant sur une solide formation des enseignants/animateurs et des moyens matériels et financiers adaptés et justement répartis, peut constituer un levier formidable pour l'éducation artistique, une expérience grandeur nature qui pourrait être généralisée.